

Grève ce matin
Sud

Grève ce matin

Grève ce matin

Solidaires, Unitaires, Démocratiques
Syndicat **Sud du Groupe SAFRAN**

Union syndicale
Solidaires

Le 09 juillet 2007

<http://perso.wanadoo.fr/sudmetaux33/>

Accord Groupe Prévoyance NON à la braderie d'un acquis social SPS

La mutualité repose sur des principes fondamentaux

Soutien intergénérationnel :

La mutuelle ne fait aucune distinction entre les actifs et les retraités. Nous sommes tous de futurs retraités. Il faut que les actifs et retraités soient dans une seule et même mutuelle, sans la moindre distinction de régime. **Aujourd'hui, il est possible de mettre en place un accord Groupe sans écarter les retraités** (exemple l'industrie pharmaceutique). L'accord Groupe Safran n'empêchera pas aux retraités d'adhérer à la Mutuelle mais ils seront sur un régime séparé des actifs.

Calcul des cotisations :

Il doit se faire sur la base des salaires pour les actifs et sur la base des revenus pour les retraités. Un mutualiste cotise selon ses moyens pour pouvoir en bénéficier selon ses besoins. L'accord Groupe Safran instaurerait une cotisation plancher dont le montant est supérieur à la partie en pourcentage. Le montant des cotisations est inversé à la grille des salaires. « **Plus tu gagnes, moins tu payes !** ». Les retraités payeraient une cotisation fixe de 90€/personne sans tenir compte de leurs revenus.

Indépendance de la mutuelle :

A la MC Défense, les représentants mutuelle sont élus par le personnel au suffrage direct. Il n'est pas nécessaire qu'un candidat soit soutenu par une organisations syndicale. L'accord Groupe Safran ne prévoit pas d'élire des représentants du personnel. **Seule la direction serait maître à bord.** La mutuelle aura un caractère obligatoire mais plus aucune possibilité de contrôle.

Le 27 juin dernier, CGT et CFDT appelaient les salariés de SPS à une AG Payée. Pour animer cette assemblée, trois « négociateurs » Groupe étaient présents (2 CGT et 1 CFE/CGC !). Trois représentants syndicaux dont le soucis principal n'était pas de défendre les grands principes mutualistes. Tous leurs discours allaient dans le même sens : essayer de convaincre l'assemblée du bien fondé de leur démarche et sans s'engager sur une non signature si les points bloquants n'étaient pas levés. **Nous avons toutes les raisons de nous inquiéter! :**

- de l'attitude des représentants « négociateurs » de la CGT qui vente l'intérêt d'un accord Groupe-Prévoyance en s'appuyant sur le prétexte que certains salariés du Groupe n'ont pas de couverture mutuelle. Nous nous demandons : qu'ont ils fait dans le passé ? Il leur a fallu attendre la constitution du Groupe Safran pour permettre à des salariés d'entreprise d'avoir une mutuelle ! Plus grave encore, dans leur tract du 03 juillet 2007, la même CGT écrit être « favorable à commencer des négociations d'harmonisation du Groupe sur les statuts, les grilles, etc. ». Si elle compte s'y prendre comme pour la négociation Prévoyance, sur de nombreux points les acquis des salariés de SPS seront mis à mal,
- des intentions du représentant de la CFE/CGC, qui intervient aux AG Payées comme représentant de son syndicat (catégoriel) et que nous retrouvons lors des « réunions de communication » de la DRH. comme « souffleur » de la direction. Dans ces conditions comment ne pas douter de sa volonté à défendre les intérêts de tous les salariés?

Depuis bien longtemps, SUD a dénoncé l'effet pervers de la mise en place de l'accord sur le développement du dialogue social. En donnant à ses partenaires sociaux des moyens financiers, matériels et en leur garantissant une évolution de carrière pour leurs élus et mandatés, « la direction de Safran se paie une tranquillité ». SUD avait écrit un tract sur ce sujet le 18 mars 2004. Beaucoup de salariés, comme à la lecture du présent tract, considéreront qu'il ne s'agit que de « gué-guerres » syndicales.

Mais, aujourd'hui les faits sont là. On assiste à des négociations où les partenaires sociaux, main dans la main, deviennent incapables de réagir face au patronat. Qu'il s'agisse d'un militant au niveau de l'entreprise ou celui du groupe, la responsabilité est partagée.

A SUD, nous dénonçons ces pratiques inacceptables. Une organisation syndicale se doit de défendre les intérêts et acquis des salariés, mais en aucun cas elle ne doit négocier le recul social avec le label de « partenaire social »

Notre combat est sans ambiguïté et nous nous battons pour sauver nos acquis. Il appartient à chaque salarié de se faire sa propre opinion.

SUD a adressé à toutes les organisations syndicales représentatives au niveau national ou au niveau du groupe un courrier (Voir ci-après)

Courrier adressé par Sud Méatux 33 et Sud Métaux 27 aux organisations syndicales :

CFTC—CGT—CGT-FO—CFDT—CFE/CGC

Des négociations sont en cours au sein du groupe Safran pour finaliser un accord Groupe de prévoyance. Vos coordinateurs Groupe (et/ou négociateurs) ont participé à de très nombreuses réunions. Pour diverses raisons, les événements s'accélérent.

Certaines de vos organisations syndicales sont venues présenter, bien tardivement, les bases du projet d'accord. De son côté, la Direction de Sncema Propulsion Solide convoque des réunions « d'informations » pour vendre ce nouvel accord. Nous avons conscience que certaines sociétés du Groupe verront une évolution positive de leur situation de par l'application de cet éventuel futur accord. Cet argument est relayé en tout premier lieu par la Direction du Groupe. Nous considérons que globalement le projet d'accord, dans son état actuel, est une régression sociale inacceptable.

D'une part, les retraités seraient traités dans un contrat différent de celui des actifs. Cette situation constituerait une preuve évidente de l'abandon de la solidarité intergénérationnelle, une des bases du principe de la mutualité. Cet abandon se justifierait par le refus catégorique de la Direction de provisionner les réserves pour les retraités conformément aux exigences de la norme IFRS.

Pourtant des accords ont été signés entre le patronat et des organisations syndicales intégrant cette solidarité entre actifs et retraités, pourquoi pas à Safran ??? Les retraités et les actifs, qui pour les derniers sont de futurs retraités en puissance, doivent-ils être sacrifiés pour répondre à ces exigences ?

Ensuite, le nouveau mode de calcul des cotisations défavorise les bas revenus. En effet, les cotisations sont assez loin d'un principe de cotisation en pourcentage sur les salaires ou les revenus pour les retraités.

Pour ces deux raisons essentielles, notre organisation syndicale vous interpelle afin d'étudier des moyens d'action à proposer à l'ensemble des salariés du groupe, pour faire avancer ces deux points principaux de solidarité partagés par certains d'entre vous.

Pour ce qui concerne le contrat attractif actuel duquel nous bénéficions, certaines organisations syndicales de SEP ont un moment donné su imposer à la direction un principe de mutualité digne de ce nom.

L'engagement syndical de ces militants et du personnel était sans ambiguïté.

Nous regrettons qu'il n'y en ait pas été de même dans les différentes sociétés faisant parti du groupe Safran à ce jour, mais nous réfutons l'idée d'abandonner le système de prévoyance duquel nous dépendons (un des meilleurs du groupe), sous prétexte d'essuyer des revers de la part de la direction Safran.

Veillez recevoir nos salutations syndicales.

Nous ne tenons pas à rester indifférents.

REFUSONS CETTE PROPOSITION D'ACCORD QUI MET A MAL NOTRE SYSTEME DE PREVOYANCE

SUD APPELLE LES SALARIES A LA GREVE

AUJOURD'HUI DES 7 Heures

Tél: 05-56-55-86-14

Fax: 05-56-55-89-80

Site Internet: <http://perso.wanadoo.fr/sudmetaux33/>

E-mail: sud.metaux33@wanadoo.fr